



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 300-35-2022
RÈGLEMENT NUMÉRO 437-00-2022

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière adjointe, que le conseil municipal de McMasterville a adopté :

Lors de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2022, les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 300-35-2022 fixant les taux des différentes taxes, compensations, droits sur les mutations immobilières pour la tranche d'imposition excédant 500 000 \$, taux d'intérêts et pénalités diverses et ce, pour l'exercice financier de l'année 2023, lequel entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023;

RÈGLEMENT NUMÉRO 437-00-2022 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de couches lavables et de produits d'hygiène personnelle durables, lequel entre en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements aux bureaux de la Municipalité sis au 255, boulevard Constable, à McMasterville, durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À McMASTERVILLE, ce 13^e jour du mois de décembre 2022.

Directrice des Services juridiques
et greffière adjointe,

Me Marie-Josée Bédard